Nouvelle station de traitement et baisse du prix de l'eau

L'ancienne station de traitement d'eau potable est aujourd'hui vétuste. Le conseil municipal a attribué jeudi soir le marché pour les travaux de la nouvelle station qui doivent débuter avant la fin de l'année. / PHOTO N.A

Jeudi, le conseil municipal a examiné les rapports annuels du délégataire de service public Kyrnolia sur l'eau, l'assainissement et le SPANC (service public d'assainissement non collectif).

Pour rappel, au mois de juillet 2017, un nouveau contrat de délégation de service public a été signé après d'intenses négociations entre le délégataire et la commune.

Baisse de 21 %

Les nouvelles dispositions de ce contrat ont permis d'apporter des changements notables pour les usagers à commencer par une baisse de leur facture d'eau. Seules les résidences secondaires se sont vues imposer une "prime fixe complémentaire" de 156 euros par an pour l'eau potable et de 132 euros par an pour l'assainissement collectif. "*Les résidences secondaires engendrent un surdimensionnement des équipements avec une consommation importante sur une courte période de l'année où la ressource est la moins disponible*", rappelait le maire Jean-Charles Orsucci. Une décision qui a fait grincer des dents certains mais que la municipalité continue d'assumer.

Pour les abonnés "standards", la note a été allégée puisque les abonnés bénéficiant de l'assainissement collectif ont vu leur facture annuelle baisser de 7 % tandis que les abonnés non-assainis ont pu voir leur facture baisser jusqu'à 27 %. Au 1er juillet, le centre communal d'action social a également remis des chèques "eau" aux abonnés en difficulté pour un montant total de 10 000 euros. Le prix de l'eau au m3 a ainsi baissé de 21 % par rapport à 2016 pour atteindre 2,22 euros le m3.

SPANC : trop de fosses septiques non-conformes

Le rapport du service d'assainissement non collectif n'est, comme chaque année, pas des plus encourageant. Si aujourd'hui les nouvelles constructions font l'objet de contrôles avant, pendant et après travaux, les anciennes installations représentent une vraie problématique pour l'environnement. le rapport révèle en effet que le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (fosses septiques, mini-stations) n'atteint que 25 %.
84 contrôles ont été réalisés. Sur ces diagnostics réalisés par Kyrnolia, 5 installations ont reçu un avis favorable avec réserves, 14 ont reçu un avis défavorable et 1 représente un risque de pollution majeure. "*Le nouveau contrat de délégation publique prévoit une augmentation de la fréquence des contrôles*", a assuré la municipalité.

Attribution de marché pour la station

Les élus du conseil municipal ont également attribué ce jeudi le marché pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la nouvelle station de traitement d'eau potable qui doit remplacer l'actuelle, trop vétuste et sous-dimensionnée. Le chantier a été confié à Corse Ingénierie. Ce marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 296 000 euros. Pour rappel le coût total des travaux pour cet ouvrage est estimé à 7 millions d'euros.

"*Les travaux devront impérativement débuter avant la fin de l'année, au risque de perdre les financements*", a prévenu le maire.

Denis Lopez a tenu pour sa part à dénoncer la mauvaise qualité des travaux réalisés sur les réseaux par Kyrnolia mais également par EDF. Un constat approuvé par l'ensemble du conseil. "*Il faut alerter nos prestataires avant de passer à une phase contentieuse*", a indiqué Jean-Charles Orsucci.

NADIA AMAR